

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
10 juin 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2022D092

OBJET :

**08a) DOMAINE DE LA
PRAIRIE. ACQUISITION
D'UNE PARCELLE DE
TERRAIN À
DESTINATION
COMMERCIALE À
MADAME LIEFOOGHE
- MALVACHE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220616-2072D092



L'an deux mil-vingt-deux, le seize JUIN à dix-huit h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. MOUILLE Julien – Mme PETITPRET Sabine **donnant procurations respectives** à M. DUYCK Joël – M. LORIDAN Bernard.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Par délibération du 12 juillet 2021, le conseil municipal a voté le principe d'acquisitions des parcelles commerciales cadastrées section ZE n° 1384, d'une superficie de 4036 m², et 1396, d'une contenance de 2179 m², limitrophes du Domaine de la Prairie et situées rue Ferdinand Capelle, à proximité du rond-point.

Le propriétaire de la parcelle ZE n° 1396, Madame LIEFOOGHE – MALVACHE, n'en a plus l'utilité.

Afin de réaliser une zone commerciale, la commune souhaite acquérir cette parcelle pour une superficie totale de 2 179 m². La partie restante des propriétés de Madame LIEFOOGHE – MALVACHE sera achetée par Nexity, dans le cadre de leur programme immobilier.

Après proposition auprès du propriétaire, un accord a été trouvé pour l'acquisition de ce terrain au prix de 13,50 €/m². Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

L'assemblée invitée à l'unanimité autorise :

- l'acquisition de cette parcelle au prix de 13,50 €/m² auprès de Madame LIEFOOGHE – MALVACHE, frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune ;
- l'imputation des dépenses au budget communal ;
- le classement dans le domaine privé communal de cette parcelle ;
- l'autorisation par Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs d'acquisitions et tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.